



Civrieux d'Azergues, le 2 mai 2011

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 27 AVRIL 2011

I. Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 27 avril 2011. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 23 mars 2011. Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société.

II. Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 11 mars 2011, le capital de l'émetteur était composé de 10 103 282 actions.
A cette date, la société détenait 203 188 actions propres, soit 2,01 % du capital.

III. Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 11 mars 2011, les 203 188 actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 3 188
- couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions : 200 000

IV. Objectif du nouveau programme de rachat :

L'objectif de ce programme est d'assurer la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

V. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

- Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital

L'Assemblée Générale du 27 avril 2011, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, a décidé, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au profit du directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 0.5 % du capital social actuel soit 50 516 actions à la date de la réalisation de ces achats.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010.

- Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le prix maximum d'achat serait de 50 euros par action (hors frais d'acquisition).

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 50 euros, hors frais d'acquisition. Ce prix maximum d'achat pourra toutefois être ajusté en cas de modifications du nominal de l'action, d'augmentations de capital par incorporation de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 2 526 K€. En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement de titres, le montant maximum ci-dessus sera ajusté en conséquence.

- Modalités des rachats

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, par tous moyens autorisés conformément à la réglementation applicable et aux modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers, notamment en vue d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les rachats d'actions seront financés par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement à court et moyen terme pour les besoins excédentaires.

VI. Durée du programme de rachat

Le programme a une durée maximale de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale du 27 avril 2011, soit jusqu'au 26 octobre 2012.

Le présent programme entrera en vigueur le 28 avril 2011, remplacera et annulera toute autorisation antérieure.

VII. Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

Le précédent programme de rachat d'actions est entré en vigueur le 28 avril 2010. Il prend fin le 27 avril 2011 lors de l'entrée en vigueur du présent programme.

Au 11 mars 2011, la Société détient 203 188 actions propres, représentant 2,01% du capital, pour une valeur comptable de 2 631 848,32 euros, acquises au titre de l'objectif d'animation du titre.

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conclu avec Oddo, est en vigueur depuis le 1 décembre 2006. À l'ouverture du compte, Toupargel Groupe SA a apporté au crédit du compte de liquidité la somme de 100 000 euros.

Au 28 janvier 2008, la somme supplémentaire de 30 000 euros a été apportée au crédit du compte de liquidité.

Tous les achats et ventes de titres mentionnés dans la table de flux bruts cumulés ci-dessous ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Oddo.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE
Situation au 11 mars 2011 (après Bourse)

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	2,01 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille : - dont, contrat de liquidité - dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	3 188 200 000
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	2 631 848,32 €
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 11 mars 2011 soit 14,01 €)	2 846 663,9 €

Bilan de l'exécution du programme entre le 28 avril 2010 et le 11 mars 2011

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 11 mars 2011	
	Achats	Ventes	à l'achat	à la vente
Nombre de titres	35 361	34 184	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	14,48 €	14,59 €		
Montants	504 176,15 €	490 159,97 €		

***Toupargel, le spécialiste de la vente à distance et de la livraison à domicile
de produits alimentaires aux particuliers***

Nyse Euronext Paris compartiment C

CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share, Gaia Index

Isin FR 0000039240 – Bloomberg : TOU – Reuters : TPGEL.PA

Communication financière : infofinanciere@toupargel.fr

Relations presse : karine.pareti@toupargel.fr

Relations analystes et actionnaires : cyril.tezenas@toupargel.fr

Tél : +33 (0)4.72.54.10.00

www.toupargelgroupe.fr

